



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Du Canton de Saint-Camille**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-CAMILLE**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, tenue le **12^e** jour du mois de **décembre** de l'an **2022**, à **19 h**, au Centre Le Camillois, situé au 157, rue Miquelon, à laquelle sont présents :

Présences : M. Philippe Pagé, maire
M. Pierre Bellerose, conseiller
M. Enzo Marceau, conseiller
M. Adrien Beaudoin, conseiller
M. Joël Nadeau, conseiller
Mme Martine Lanctôt, conseillère

Absence : Mme Christiane Bonneau, conseillère

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Philippe Pagé, maire, constate le quorum à 19 h 00 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Mme Julie Vaillancourt, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2022-12-222

1.1 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé Martine Lanctôt

Appuyé par Joël Nadeau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le point 5.2 « Motions de félicitations à l'École Christ-Roi et ses élèves pour le Prix Sécurité routière » soit ajouté soit ajouté à l'ordre du jour.

QUE le point 9.3 « Motions de félicitations à Boulv'art Saint-Camille pour le prix Développement culturel » soit ajouté à l'ordre du jour.

QUE l'ordre du jour soit adopté en laissant le point « Varia » ouvert.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1. Adoption de l'ordre du jour

1.2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2022

2. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

3.1. Adoption des comptes à payer – Novembre 2022

3.2. Journal de facturation – Novembre 2022

3.3. JEVI – Adhésion 2023

3.4. Dépôt de la liste des dons et autres avantages reçus par les membres du conseil et les employés municipaux

3.5. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil

3.6. Renouvellement des assurances avec la Mutuelle des municipalités du Québec

3.7. Demande de partenariat financier – Comité des finissants et finissantes de l'École secondaire L'Escale

3.8. Embauche d'une greffière-trésorière adjointe

3.9. Fédération québécoise des municipalités (FQM) – Adhésion 2023

3.10. Équilibrage du rôle d'évaluation

4. LÉGISLATION



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Du Canton de Saint-Camille**

- 4.1. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2023-01 créant une réserve financière pour le paiement des vidanges des boues des fosses septiques
5. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 5.1. Embauche d'un pompier volontaire
 - 5.2. Motions de félicitations à l'École Christ-Roi et ses élèves pour le Prix sécurité routière
6. **TRANSPORT ET VOIRIE – AUCUN SUJET**
7. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
 - 7.1. Utilisation de l'écocentre de la Ville de Val-des-Sources pour l'année 2023
8. **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
 - 8.1. Liste des permis émis du mois de novembre 2022
 - 8.2. Rapport d'activités 2022 et priorités 2023 – Agent de développement en communication
 - 8.3. Demande d'appui de la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford – Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire
 - 8.4. Dérogation mineure DM2022-04 pour l'immeuble situé au 275, 9^e et 10^e rang, lot 6 078 428
9. **LOISIRS ET CULTURE**
 - 9.1. Demande de prolongation de l'entente avec le ministère de la Famille du Québec pour le Programme de soutien aux politiques familiales municipales
 - 9.2. Demande de partenariat de l'Escadron 635 Cadets de l'Air
 - 9.3. Motions de félicitations à Boulv'Art Saint-Camille pour le prix Développement culturel
10. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**
11. **CORRESPONDANCE**
 - 11.1. Copie de la correspondance
12. **VARIA**
13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE

2022-12-223

1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2022

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2022 et qu'ils renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par Adrien Beaudoin

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2022 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE

2 PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

M. GUILLAUME MARCEAU

Question concernant le déneigement d'un secteur du rang 13.

MME LILY ANDRIEUX



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Du Canton de Saint-Camille

Demande de partenariat financier de la part du Comité des finissants et finissantes de l'École secondaire l'Escale.

3 Administration générale et financement

2022-12-224

3.1 Adoption des comptes à payer – Novembre 2022

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la greffière-trésorière soit et est autorisée à payer les comptes saisis du 4 novembre au 2 décembre 2022 au montant de trente-deux mille deux cent quatre-vingt-quatorze dollars et quatre-vingt-six cents (32 294,86 \$).

ADOPTÉE

3.2 Journal de facturation – Novembre 2022

Les membres du conseil prennent connaissance du journal de facturation du mois de novembre 2022.

2022-12-225

3.3 JÉVI – Adhésion 2023

CONSIDÉRANT QUE le Centre de prévention au suicide JÉVI offre des services gratuitement pour la communauté estrienne;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme de bienfaisance travaille activement à faire diminuer le taux de suicide en Estrie comme partout ailleurs au Québec;

Il est proposé par Enzo Marceau

Appuyé par Joël Nadeau

Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille verse la somme de cent dollars (100 \$) au Centre de prévention du suicide JÉVI pour la campagne 2023.

QUE cette dépense soit affectée au budget d'opération 2023.

ADOPTÉE

3.4 Dépôt de la liste des dons et autres avantages reçus par les membres du conseil et les employés municipaux

La directrice générale dépose le registre de dons et autres avantages reçus par les membres du conseil et les employés municipaux pour l'année 2022 et mentionne qu'aucun don ou avantage n'a été reçu.

ADOPTÉE

3.5 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil

La directrice générale et greffière-trésorière mentionne que les membres du conseil ont déposé leurs déclarations des intérêts pécuniaires.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Du Canton de Saint-Camille

2022-12-226

3.6 Renouvellement des assurances avec la Mutuelle des municipalités du Québec

Il est proposé par Adrien Beaudoin

Appuyé par Martine Lanctôt

Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE le contrat d'assurance de la Municipalité avec la Mutuelle des Municipalités du Québec soit renouvelé pour l'année 2023.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer le contrat de renouvellement des assurances.

ADOPTÉE

2022-12-227

3.7 Demande de partenariat financier – Comité des finissants et finissantes de l'École secondaire l'Escale

CONSIDÉRANT la demande de partenariat reçue du Comité des finissants et finissantes de l'École secondaire l'Escale pour la production de l'album des finissants et la tenue du bal des finissants;

CONSIDÉRANT QUE la planification stratégique 2020 – 2030 prévoit dans ses orientations et objectifs d'appuyer l'École secondaire l'Escale;

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la demande de partenariat financier pour l'achat d'une demi-page au montant de cinq cents dollars (500 \$).

ADOPTÉE

2022-12-228

3.8 Embauche d'une greffière-trésorière adjointe

CONSIDÉRANT QUE le poste de greffier(ère)-trésorier(ère) adjoint(e) est vacant et que la Municipalité a procédé à l'affichage du poste;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection s'est rencontré et a passé des entrevues avec les candidats et candidates;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a recommandé l'embauche de Mme Sabrina Lareau;

Il est proposé par Martine Lanctôt

Appuyé par Adrien Beaudoin

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE Mme Sabrina Lareau soit embauchée à titre de greffière-trésorière adjointe pour la Municipalité du canton de Saint-Camille.

QUE la date d'entrée en poste soit le 16 janvier 2023.

QUE les conditions de travail soient celles convenues entre la direction générale et Mme Lareau.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Du Canton de Saint-Camille**

QUE le conseil autorise Mme Lareau à être signataire de tous effets bancaires à partir de la date d'entrée en fonction.

ADOPTÉE

2022-12-229

3.9 Fédération québécoise des municipalités (FQM) – Adhésion 2023

*Il est proposé par Enzo Marceau
Appuyé par Joël Nadeau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille adhère à la Fédération québécoise des municipalités du Québec (FQM) pour l'année 2023 par le biais de la quote-part de la MRC des Sources.

ADOPTÉE

2022-12-230

3.10 Équilibrage du rôle d'évaluation

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut choisir d'équilibrer son rôle d'évaluation foncière lors du prochain rôle d'évaluation;

CONSIDÉRANT QUE des coûts sont à prévoir pour faire ce tel exercice;

*Il est proposé par Martine Lanctôt
Appuyé par Enzo Marceau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

QUE le conseil municipal donne le mandat à Évimbéc ltée d'équilibrer le rôle d'évaluation pour la Municipalité du canton de Saint-Camille pour l'exercice 2024 – 2025 – 2026.

QUE les coûts reliés à ce mandat sont estimés à quatorze mille cinq cents dollars (14 500 \$).

QUE cette dépense soit prise dans les surplus accumulés non affectés.

ADOPTÉE

4 LÉGISLATION

4.1 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 2023-01 créant une réserve financière pour le paiement de la vidange des boues de fosses septiques

Un avis de motion est par la présente donné par le conseiller **M. Pierre Bellerose** qu'à une séance subséquente le projet de Règlement 2023-01 créant une réserve financière pour les paiements de la vidange des boues de fosses septiques soit adopté.

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, la directrice générale et greffière-trésorière dépose le projet de Règlement 2023-01 créant une réserve financière pour les paiements de la vidange des boues de fosses septiques.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Du Canton de Saint-Camille**

Ce projet de règlement est disponible pour consultation sur les heures d'ouverture du bureau municipal et sur le site internet de la Municipalité.

5 SÉCURITÉ PUBLIQUE

2022-12-231

5.1 Embauche d'un pompier volontaire

CONSIDÉRANT QUE le directeur incendie recommande l'embauche de M. Joël Smith-Viger à titre de pompier volontaire;

CONSIDÉRANT QUE la direction et le conseiller responsable de la sécurité publique ont rencontré M. Smith-Viger et recommandent son embauche aux membres du conseil municipal;

***Il est proposé par Adrien Beaudoin
Appuyé par Enzo Marceau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

QUE M. Joël Smith-Viger soit embauché à titre de pompier volontaire pour la Municipalité du canton de Saint-Camille selon les conditions de travail prévues à la Politique des conditions de travail des pompiers et pompières volontaires de Saint-Camille.

ADOPTÉE

2022-12-232

5.2 Motion de félicitations à l'école Christ-Roi et ses élèves pour le Prix sécurité routière

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a à cœur la sécurité routière, notamment aux abords de l'école et de l'intersection au cœur du village;

CONSIDÉRANT QUE le projet *La sécurité aux abords des écoles, c'est l'affaire de tous* de l'école Christ-Roi et ses élèves avait pour but de sensibiliser les automobilistes au bon respect de la sécurité routière;

CONSIDÉRANT QUE le Réseau Intersection remet un prix annuel qui souligne les meilleures pratiques de police communautaire dans la province;

CONSIDÉRANT QUE le projet de l'école Christ et ses élèves a remporté le Prix en sécurité routière décerné par le Réseau Intersection;

***Il est proposé par Enzo Marceau
Appuyé par Martine Lanctôt
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

QUE les membres du conseil municipal félicitent l'école et ses élèves pour le projet *La sécurité aux abords des écoles, c'est l'affaire de tous*.

QUE le conseil municipal mentionne ses félicitations à l'école Christ-Roi et ses élèves pour le Prix en sécurité routière remis par le Réseau Intervention.

ADOPTÉE

6 TRANSPORT ET VOIRIE – AUCUN SUJET



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Du Canton de Saint-Camille

7 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

2022-12-233

7.1 Utilisation de l'écocentre de la Ville de Val-des-Sources

CONSIDÉRANT l'offre envoyée aux municipalités pour l'utilisation de l'écocentre domestique de la Ville de Val-des-Sources;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille a l'environnement au cœur de ses priorités;

Il est proposé par Enzo Marceau

Appuyé par Joël Nadeau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille accepte cette offre de service de la Ville de Val-des-Sources au coût de onze dollars (11 \$) par unité d'évaluation résidentielle.

QUE Madame Julie Vaillancourt, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à signer cette entente au nom de la Municipalité du canton de Saint-Camille.

ADOPTÉE

8 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 Dépôt de la liste des permis émis du mois de novembre 2022

La directrice générale et greffière-trésorière dépose aux membres du conseil la liste des permis émis du mois de novembre 2022.

2022-12-234

8.2 Rapport d'activités 2022 et priorités 2023 – Agent de développement en communication

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit produire un rapport des activités de l'année en cours à la MRC des Sources pour le poste d'agent de développement en communication;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du rapport d'activités 2022 de l'agent de développement en communication;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit produire un rapport pour les priorités d'intervention en 2023;

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par Martine Lanctôt

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil accepte et adopte le rapport d'activités 2022 et les priorités d'intervention 2023 de l'agente de développement en communication de la Municipalité.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Du Canton de Saint-Camille

QUE le conseil autorise la direction générale à transmettre ce rapport à la MRC des Sources.

ADOPTÉE

2022-12-235

8.3 Demande d'appui de la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford – Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande d'appui de la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford;

CONSIDÉRANT QUE la Politique ne rejoint pas la vision des membres du conseil de la Municipalité du canton de Saint-Camille, notamment dans la protection de nos terres agricoles et des milieux humides;

*Il est proposé par Martine Lanctôt
Appuyé par Joël Nadeau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

QUE le conseil municipal n'appuie pas la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford dans cette démarche vis-à-vis le gouvernement.

ADOPTÉE

2022-12-236

8.4 Dérogation mineure DM2022-04 pour l'immeuble situé au 275, 9^e et 10^e rang, lot 6 078 428

CONSIDÉRANT QUE le permis 2017-05-0009 a été délivré pour la construction du garage et qu'à la suite de la délivrance du permis, le garage a été construit selon les normes prescrites dans le permis;

CONSIDÉRANT QU'il a été constaté dernièrement, lors de la mise en vente de l'immeuble, que certains éléments étaient dérogatoires à notre réglementation;

CONSIDÉRANT la nature de la demande ainsi que les raisons invoquées ci-haut;

CONSIDÉRANT QU'en 2017, la construction du garage a été faite de bonne foi par le propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité avait délivré un permis pour la construction du garage;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'approuver la demande de dérogation mineure;

*Il est proposé par Pierre Bellerose
Appuyé par Adrien Beaudoin
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

QUE le conseil autorise la délivrance de cette dérogation mineure pour l'immeuble situé au 275, 9^e et 10^e rang, lot 6 078 428.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Du Canton de Saint-Camille

9 LOISIRS ET CULTURE

2022-12-237

9.1 Demande de prolongation de l'entente avec le ministère de la Famille du Québec pour le Programme de soutien aux politiques familiales municipales

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une subvention pour la mise à jour de la Politique familiale municipale;

CONSIDÉRANT QUE la Politique familiale municipale doit être adoptée en janvier 2023 afin de respecter notre entente avec le ministère de la Famille du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a connu un manque de main-d'œuvre durant cette période pour bien compléter les actions prévues pour la création de cette politique;

CONSIDÉRANT QUE durant la première année de la signature de la convention d'aide financière, la Municipalité ne pouvait pas rencontrer les gens à la suite des mesures sanitaires reliées à la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE pour bien terminer la rédaction de la Politique familiale municipale la Municipalité souhaite demander une prolongation de six (6) mois;

***Il est proposé par Martine Lanctôt
Appuyé par Enzo Marceau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille demande au ministère de la Famille du Québec une prolongation de six (6) mois pour la réalisation de ce projet, soit jusqu'au 28 juillet 2023.

ADOPTÉE

2022-12-238

9.2 Escadron 635 Cadets de l'air – Demande de partenariat

CONSIDÉRANT QUE des enfants de la Municipalité du canton de Saint-Camille participent aux activités du Club Escadron 635 Cadets de l'Air;

***Il est proposé par Pierre Bellerose
Appuyé par Adrien Beaudoin
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille verse une somme de cent dollars (100 \$) au Club Escadron 635 Cadets de l'Air pour l'année 2023.

QUE cette somme soit versée en janvier 2023.

ADOPTÉE

2022-12-239

9.3 Motion de félicitations à Boulv'art Saint-Camille pour le prix Développement culturel

CONSIDÉRANT QUE Boulv'Art Saint-Camille est un organisme produisant des concerts sur le territoire de Saint-Camille depuis plusieurs années;



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Du Canton de Saint-Camille**

CONSIDÉRANT QUE cet organisme est important pour le développement culturel de Saint-Camille et qu'il crée des projets structurants et innovants sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'Apéro culturel 2022, des prix et bourses sont remis par le Conseil des Arts et des lettres de l'Estrie;

CONSIDÉRANT QUE Boulv'art Saint-Camille a reçu une bourse de mille dollars (1 000 \$) pour le prix Développement culturel avec le projet *Route des concerts*;

CONSIDÉRANT QUE ce prix est décerné à un OBNL qui a contribué au développement des arts et de la culture en Estrie;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite transmettre ses félicitations à M. Jean-Pierre Harel, diffuseur de Boulv'art Saint-Camille, ainsi qu'à son équipe;

*Il est proposé par Enzo Marceau
Appuyé par Adrien Beaudoin
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

QUE le conseil municipal transmette ses félicitations à M. Jean-Pierre Harel et son équipe pour le prix Développement culturel remis à Boulv'Art Saint-Camille dans le cadre de l'Apéro culturel 2022 organisé par le Conseil des arts et des lettres de l'Estrie.

QUE le conseil municipal mentionne à M. Harel et son équipe que nous sommes heureux d'avoir cette offre de concerts sur le territoire de Saint-Camille.

ADOPTÉE

10 DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

11 CORRESPONDANCE

11.1 Copie de la correspondance

La direction générale remet une copie de la correspondance aux élus.es.

12 VARIA

2022-12-240

13 LEVÉE DE LA SÉANCE

*Il est proposé par Pierre Bellerose
Et appuyer Enzo Marceau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

QUE la présente séance soit levée à 19 h 40.

ADOPTÉE



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Du Canton de Saint-Camille**

Philippe Pagé
Maire

Julie Vaillancourt
**Directrice générale et greffière-
trésorière**

Je, Philippe Pagé, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Philippe Pagé
Maire
